Pour approfondir le sujet et mieux connaître les solutions proposées par DE SANGOSSE, rendez-vous sur le site https://anti-limaces.desangosse.fr/

KVERNELAND EXACTA CL – 18 m

Kverneland

Exacta CL GEOSPREAD / CL W PRO

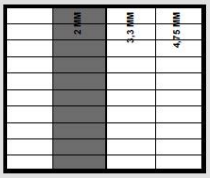

0 -100- 0 - 0

Anti-limaces

0.77 kg/L

XENONMAX PRO
DE SANGOSSE

18 m

	kg/min	AB CD	kg/min	km/h 9.0	10.0	11.0	12.0	kg/ha 13.0	14.0	15.0
6	0.29	A	0.75	2.8	2.5	2.3	2.1	1.9	1.8	1.7
7	0.39	A	1.0	3.8	3.4	3.1	2.8	2.6	2.4	2.3
8	0.49	A	1.3	4.7	4.3	3.9	3.6	3.3	3.0	2.8
9	0.59	A	1.5	5.7	5.1	4.7	4.3	4.0	3.7	3.4
10	0.69	A	1.8	6.7	6.0	5.5	5.0	4.6	4.3	4.0
11	0.84	A	2.2	8.1	7.3	6.6	6.1	5.6	5.2	4.9
12	0.99	A	2.6	9.5	8.6	7.8	7.1	6.6	6.1	5.7
13	1.1	A	3.0	11	9.9	9.0	8.2	7.6	7.0	6.6
14	1.3	A	3.3	12	11	10	9.3	8.6	8.0	7.4
15	1.5	A	3.8	14	13	12	11	9.9	9.1	8.5
16	1.7	A	4.3	16	14	13	12	11	10	9.6
17	1.9	A	4.8	18	16	15	13	12	12	11
18	2.1	A	5.3	20	18	16	15	14	13	12

540 rpm

810 rpm

8 m

285 / 185 / 285

	75 cm	< 55 cm
	8°	8°

	ECO	
540	400	
810	600	
6	3	

	H_2O	
450	450	
675	675	
1	A	

XENONMAX PRO® - AMM n°2160226 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24.2 g/kg - Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S. **P102** : Tenir hors de portée des enfants. **P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. **P280** : Porter des gants de protection. **P273** : Eviter le rejet dans l'environnement. **P501** : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la règlementation locale/nationale. **SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. **SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition JUILLET 2023. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site https://anti-limaces.desangosse.fr/

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Conditions générales : Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.